

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
<b>Band:</b>	24 (1974)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	La presse genevoise de la restauration et la reforme de l'éducation
<b>Autor:</b>	Mützenberg, Gabriel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-86226">https://doi.org/10.5169/seals-86226</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA PRESSE GENEVOISE DE LA RESTAURATION ET LA REFORME DE L'EDUCATION

Par GABRIEL MÜTZENBERG

La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle constitue pour Genève une période de difficile adaptation. De 1798 à 1813, la vieille République protestante devenue chef-lieu du Département du Léman vit sous la domination française. Le catholicisme, sous la protection de l'occupant, s'installe dans ses murs. Un grand nombre de Genevois s'expatrient, chassés par le régime ou le marasme économique. D'autres habitants les remplacent en partie, fonctionnaires, soldats, ouvriers. En 1814, quand les Suisses débarquent au Port-Noir, prélude à l'admission de Genève dans la Confédération suisse, la population de la ville, estimée à 21 812 âmes, est à peine plus forte qu'en 1720. Celle de 1828 (26 121) atteint tout juste celle de 1789. La prospérité industrielle, essentiellement fondée sur la Fabrique d'horlogerie et de bijouterie et sur la banque, ne revient que lentement. Elle souffre de la concurrence anglaise et du protectionnisme de ses voisins. Ainsi, la fabrication des indiennes, si florissante à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cesse autour de 1825. Les tanneries et les draperies périclitent. L'agriculture, en revanche, s'affirme. Surtout, le souci de bienfaisance de l'artisan genevois, le fameux cabinotier de Saint-Gervais, porte à nouveau très loin, jusqu'en Extrême-Orient et en Amérique du Sud, la vieille réputation de Genève<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour un tableau général de Genève à cette époque, et de son évolution pédagogique, voir notre ouvrage: *Genève 1830. Restauration de l'Ecole, Lau-*

La République restaurée adopte en 1814, non sans précipitation, une Constitution qui donne à un Conseil d'Etat de vingt-huit membres inamovibles un empire considérable sur la vie du nouveau canton. En face de ce gouvernement que Pierre Prévost nomme Conseil étroit, expression qu'on affectera de répéter, nul Conseil général ne dresse plus les droits du peuple. Le Conseil représentatif de deux cent cinquante membres, conseillers d'Etat en sus, lui laisse l'initiative exclusive des lois. Il siège dans les tribunaux. Il préside à tous les corps, à toutes les commissions. De plus, son omniprésence se manifeste dans les communes par la nomination de leurs autorités et la surveillance de leur administration.

Certes, le Conseil représentatif et souverain qu'illustrent de brillants parlementaires libéraux tels qu'Etienne Dumont, Sismondi, Pictet-Diodati, Pierre Prévost, Charles de Constant, Fazy-Pasteur, P. F. Bellot, s'emploie vigoureusement, et non sans succès, à modifier la Constitution. Jean-Jacques Rigaud, onze fois premier syndic et partisan d'une sage évolution, joue pendant toute cette période la carte du «progrès graduel». Mais son libéralisme modéré avance trop lentement pour que les radicaux, après 1830, ne le taxent pas d'immobilisme et d'aristocratie. Les remous de la Régénération l'effleurent à peine. Aussi prend-il peu à peu la couleur d'un conservatisme d'autant plus affirmé que son progressisme timide n'accorde qu'avec retard, dans sa peur de la révolution, les aménagements politiques qu'espère le peuple<sup>2</sup>.

Vingt-sept ans, dits de bonheur, séparent la Restauration de la République de la révolution de 1841. L'indépendance recouvrée, l'accession à la Suisse, le retour à une certaine prospérité, la conscience d'être un peuple libre expliquent cet optimisme. Genève étend au loin le renom de sa science. Sans trop célébrer un passé que d'aucuns décrient, elle chante la joie de se retrouver pareille –

---

sanne, Ed. du Grand-Pont, 1974, ill. – ANTONY BABEL, *La Caisse hypothécaire et le développement économique du Canton de Genève*, Genève, 1947, p. 27 ss., 34 ss., 51 ss.

<sup>2</sup> *Histoire de Genève de 1798 à 1931*, Genève, 1956, pp. 63 ss., 71 ss. – F. RUCHON, *Histoire politique de Genève, 1813–1907*, Genève, 1953, t. I, pp. 78 ss., 117 ss. – W. E. RAPPARD, *L'avènement de la démocratie moderne à Genève*, Genève, 1942, pp. 48 ss.

du moins le croit-elle – à ce qu'elle fut. Les vers de ses chansonniers volent de bouche en bouche dans la Ville-basse et le Faubourg, volontiers critiques à l'endroit du pouvoir, mais point révolutionnaires. La cité de Rousseau se doit heureuse<sup>3</sup>.

Les ombres, pourtant, ne manquent pas au tableau. Sans parler d'une grave menace de choléra, peu après 1830, et de la présence encombrante de réfugiés politiques, le fait d'avoir accueilli, pour être suisse, une population nouvelle catholique de quelque 17 000 âmes pose aux autorités de l'ancienne Rome protestante de douloreux problèmes confessionnels. L'Eglise romaine, protégée par les traités de Vienne et de Turin, joue avec habileté de tous ses droits sous la baguette impérieuse du curé de Genève Jean-François Vuarin. Le transfert des paroisses genevoises des communes réunies au diocèse de Lausanne, une loi sur le mariage, l'introduction de la méthode lancastérienne – taxée de protestante – dans les écoles primaires, la direction de l'Ecole de Saint-Germain, et jusqu'à certains enterrements dans le cimetière catholique, sont source de luttes diplomatiques et de conflits d'autant plus vifs que les protestants, blessés dans leur fierté par l'ingérence des puissances étrangères dans les affaires de la République – l'ultimatum de la Sardaigne à la Diète fédérale au sujet de la loi sur le mariage en administre la preuve – se sentent de plus en plus menacés par l'immigration constante de Savoyards catholiques dans la cité. A tel point qu'il n'est pas exagéré de dire que la vieille Genève, encore enserrée dans ses murailles tout au long de cette période, vit sous le poids d'une *surpopulation étrangère* que certains Genevois, et non des moindres – Fazy-Pasteur et Alphonse de Candolle par exemple – inquiets pour le caractère national de leur patrie, considèrent comme un problème grave, voire comme une catastrophe<sup>4</sup>.

Le Conseil d'Etat, dans cette affaire, ne prend aucune mesure sérieuse. Il ne veut surtout pas, gouvernement protestant d'un can-

---

<sup>3</sup> P. CHAPONNIÈRE, *Vieille gaîté genevoise*, Genève, 1939, pp. 33 ss.

<sup>4</sup> WILLIAM MARTIN, *La situation du catholicisme à Genève*, Paris et Lausanne, 1909, pp. 14–37. – *Recueil des lois*, t. I, pp. 18–55. – *Mémorial des séances du Conseil représentatif*, t. 19, 1837, pp. 58–88. A. DE CANDOLLE, *Lettre à un de MM. les conseillers d'Etat sur la question des étrangers*, Genève, 1837.

ton mixte – deux conseillers sur vingt-huit sont catholiques – être accusé d'anticatholicisme. Mais la distance qu'il prend à l'endroit de l'Eglise nationale protestante, dans un souci de neutralité confessionnelle, ne va pas non plus sans susciter dans les rangs de ses fidèles une certaine amertume. Les vieux Genevois ont le sentiment de n'être plus aimés. Alors que la Saint-François de Sales est fête officielle, on leur ôte leur jeûne traditionnel, on ne célèbre pas l'Escalade, on feint d'ignorer, en haut-lieu, le Jubilé de la Réformation de 1835, et le Premier Syndic Schmidtmeyer va jusqu'à faire une scène épouvantable au professeur Jean Picot pour avoir publié, dans son *Essai statistique sur le Canton de Genève* (1817), le «Cé què lai nô» en patois avec, en frontispice, un médaillon de Calvin. Tout cela à l'heure où le protestantisme, visité par le Réveil, se divise en factions rivales<sup>5</sup>...

### *Physionomie de la presse genevoise à l'époque de la Restauration*

La presse commence à se faire l'écho des événements de la cité. Plusieurs journaux voient le jour. Ce ne sont pas les premiers à Genève. Le *Mercure suisse*, rédigé par Spannheim, y avait paru en 1634 pour commenter les troubles dans la Valteline et les Grisons. Le *Journal de Genève*, de 1787 à 1794, publié sous les auspices de la *Société des arts*, avait précédé de peu la *Bibliothèque britannique* des frères Pictet (dès 1796), habile à s'abstenir, pour durer, de toute hostilité à l'égard de l'Empire, mais aussi, pour maintenir haute la foi en la liberté, de tout ce qui aurait pu passer pour un acquiescement. A la Restauration, elle continua sa carrière scientifique tout en prenant le nom de *Bibliothèque universelle*<sup>6</sup>.

Il n'y a pas à Genève, à cette époque, de presse politique. Le premier journal à se lancer dans cette voie, la *Revue genevoise, recueil politique, statistique et littéraire* de J. L. Manget, paraît mensuellement de janvier à décembre 1819. Son auteur l'annonce en

<sup>5</sup> RUCHON, *op. cit.*, I., pp. 230 ss. – CHARLES BORGEAUD, *L'Académie et l'Université au XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1934, pp. 133 s.

<sup>6</sup> GASPARD VALLETTE, «Coup d'œil sur le développement de la Presse politique dans la Suisse romande», in *La Presse suisse*, Berne, 1896, pp. 63, 66 s. – *Histoire de Genève de 1798 à 1931*, p. 136.

novembre 1818 par une brochure de 29 pages : *Quelques idées sur la liberté de la presse à Genève, à l'occasion d'un projet de journal politique*. Il y critique toute forme de censure en même temps que la crainte de nuire à la République par la libre expression des opinions. Dans la quatrième livraison de la *Revue* (avril 1819), il reprend son propos (p. 225) : «Il existe dans une ville que nous ne nommerons point une loi constitutionnelle qui consacre la liberté de la presse<sup>7</sup>; mais il existe dans cette même ville une feuille d'annonces privilégiée, affermée par le gouvernement à un imprimeur qui s'engage... à soumettre à la censure d'un membre du Conseil d'Etat tous les articles présentés à l'insertion<sup>8</sup>. Par cet arrangement-là, il pourrait arriver de temps à autre que l'annonce d'un écrit qui déplairait au censeur, ou peut-être à l'éditeur de la feuille, serait impitoyablement refusée, et que la faculté d'imprimer serait restreinte par la difficulté de publier. Si nous ajoutons que dans cette même ville il y a une ordonnance de police qui défend de porter les brochures en les annonçant à haute voix dans les rues et sur les places publiques, ainsi que cela se pratique partout ailleurs, qu'il n'y a d'exception ou d'indulgence à cet égard que pour les almanachs et les complaintes en vers, qu'on y permet d'ailleurs toute espèce de cris publics, nos lecteurs douteront peut-être que tant de prudence de la part de l'autorité soit compatible avec le régime de la liberté de la presse.»

La *Revue genevoise* est éphémère. Le *Journal de Genève* reprend vie en 1826. Sorti d'une réunion de poètes, le Caveau – on y trouve James Fazy, Salomon Cougnard, Jean-François Chaponnière, Petit-Senn, Charles Durand – il prend cette fois un départ décisif. Le 5 janvier, dans son numéro d'envoi, Fazy illustre le rôle de la presse dans un Etat à gouvernement représentatif où les citoyens ne peuvent directement faire entendre leur voix. Mais le futur tribun

---

<sup>7</sup> On lit dans la Constitution de 1814, titre I, art. IV : «La liberté de la presse est consacrée; mais tout écrit devra porter le nom de l'imprimeur, sous sa responsabilité. Néanmoins, si les circonstances l'exigent, le Conseil représentatif pourra, par des règlements, limiter l'exercice de cette liberté.»

<sup>8</sup> Il s'agit de la *Feuille d'avis* (...) de Genève, fondée en 1752. Cf. GUSTAVE VAUCHER, «Histoire de la Feuille d'avis officielle», in *Almanach du Vieux Genève*, N° 43, 1968, pp. 65–68.

radical juge rapidement le nouvel organe trop peu politique et trop modéré pour lui. Il repart pour Paris. Huit ans plus tard, il revient fonder l'*Europe centrale*. Le *Journal de Genève* a alors cinq cents abonnés. Il fait ses frais. Il exerce une influence. Il se trouve aussi à un tournant. Sous la direction de l'avocat de Montpellier A. Thourel, son opposition au gouvernement s'affirme. Les anciens rédacteurs se retirent.

Deux organes de tendance proche, désormais, se disputent les lecteurs. Le premier numéro de l'*Europe centrale*, en date du 17 décembre 1833, adopte le ton dogmatique et grave d'un grand journal: «Nous considérons le développement du bien-être comme le seul but raisonnable de notre civilisation actuelle.» Beaucoup moins local que son concurrent, il porte ses regards au delà des frontières étroites du canton: «Qu'il serait heureux, ce beau pays de Savoie, si, secouant le joug abrutissant qui l'accable, il conquérait l'indépendance et la liberté!» L'équipée des Polonais répondant à l'appel de la *Jeune Italie* de Joseph Mazzini est à la porte.

L'élan du nouveau journal est vif. Quotidien du 3 janvier au 16 juin 1834, il porte suffisamment ombrage au *Journal de Genève* pour en devenir en avril, avec son plein accord, le propriétaire. Dès le 1<sup>er</sup> mai, seule l'*Europe centrale, journal de Genève, politique et littéraire*, paraît. Un an plus tard, la publication cesse, sans avertissement. Elle reprend le 10 octobre 1835 par un numéro spécimen mais s'interrompt à nouveau, définitivement cette fois, le 4 juin 1836. Le *Journal de Genève* continue seul. Mais le 2 août, il s'arrête pour ne reprendre que le 3 mars 1838. «Disons tout de suite, écrit James Fazy dans ce numéro, qu'il se présente avec toute la bonhomie de ses premiers jours; son programme, à très peu de choses près, sera le même (...)» Pourtant, l'esprit de la cité a changé. «Ce qui était bien réel lorsque des hommes comme Etienne Dumont éclairaient nos conseils, ne l'est malheureusement plus à présent.» La peur des révolutions a passé. Aussi «la nécessité d'une presse libre et indépendante se fait sentir plus vivement que jamais (...).»

Cette reprise, comme les précédentes, manque de souffle. Les difficultés financières l'expliquent. Le droit de timbre, note l'*Europe centrale* le 10 octobre 1834, équivaut très exactement, avec cinq cents abonnés, à son déficit de 3500 francs. Une association de la

presse se fonde au printemps de 1835. Elle milite, appuyée au Conseil représentatif par Fazy-Pasteur, pour la suppression du droit de timbre. En vain. Aussi le *Journal de Genève*, fin janvier 1839, passe-t-il entre les mains du *National genevois* d'Elisée Lecomte, prenant dès le 6 février le nom de *National – Journal de Genève*, sous la devise «Liberté-Progrès», puis, dès le 3 juillet, celui de *Journal de Genève, national, politique, littéraire*. Son rédacteur, un Français, ancien secrétaire de Casimir Périer et pourchassé dans son pays pour ses opinions républicaines, est fort mal vu de beaucoup de Genevois. Il n'en trouve pas moins, courageux autant qu'habile, des accents qui touchent un peuple que son travail, son instruction et son esprit patriotique rendent digne, comme il le dit, d'exercer souverainement ses droits. Il a le mot juste: «Nous avons toujours dit réforme, jamais révolution. Nous avons demandé des concessions sans menacer de violence» (25 février 1834). Il sait voir où le bât blesse: «Le Conseil soi-disant représentatif», ironise-t-il le 31 janvier. Aussi les haines le poursuivent-elles. On ne pardonne guère ses propos à cet étranger. On veut le châtier, ou le chasser. Et quand, défié chez lui par le fils du célèbre Dr Coindet, il le blesse d'un coup de couteau, non content de l'emprisonner, on lui retire son permis de séjour. Il vit alors à Ferney, installe successivement son imprimerie à Colovrex, à Vireloup, au Grand-Saconnex, épié dans son travail et reconduit à la frontière quand il se présente à Genève, ce qui n'empêche pas qu'un soir, s'étant rendu au théâtre et ayant été pris en charge par la police, il ne soit vivement acclamé à la Porte de Cornavin.

Journaliste, il l'est certes dans l'âme. Même s'il ignore, comme on l'en accuse, les dessous de la vie politique. Il commence sa carrière genevoise le 12 juin 1830 par la fondation de la *Sentinelle genevoise* devenue, dès le 6 août 1833, le *National genevois*. Et il la termine par la vente du *Journal de Genève* à Jean-Antoine Amberny, le 9 décembre 1845, non sans avoir rédigé le *Journal de Ferney* pendant trois ans, ni se retrouver directeur, à Nantua, du *Réveil de l'Ain*<sup>9</sup>.

Le *Courrier du Léman*, moins politique, plus littéraire, mais plus

<sup>9</sup> GASPARD VALLETTE, *op. cit.*, pp. 74–84. *Un siècle de vie genevoise*, Genève, 1929, pp. 19–43. Lire, dans le *Mémorial*, t. 16, 1836, pp. 730 ss.,

conservateur aussi, dure, lancé peu après l'apparition du *Journal de Genève* par le Nîmois Charles Durand, du 7 juin 1826 au 26 mai 1827. Il commence par une lettre de Châteaubriand – que nous comptons, dit-il, au nombre de nos abonnés – publie des poèmes d'André Verre, d'Imbert Galloix, des articles de Charles Didier. Le *Fédéral*, soigné, sérieux, offre au public genevois, dès le 16 mars 1832, une solide défense du progrès graduel sous la direction du brillant juriste italien Pellegrino Rossi, bourgeois de Genève dès 1820 et premier catholique admis par l'Académie au rang de ses professeurs. Le physicien Auguste De la Rive, le docteur Butini, les pasteurs Edouard Diodati, Alexandre Ramu et Charles-Gustave Wend, tous gens progressistes mais modérés, font partie de son comité. Organe qu'on dit du gouvernement, il est en butte aux attaques répétées du *Journal de Genève*, de l'*Europe centrale*, du *National genevois*, voire de journaux suisses comme l'*Helvétie*, taxé tour à tour de bourgeois, d'aristocrate, de royaliste. Mais il se défend de ces titres et ne veut, national, qu'une sage liberté. «Faites, dit-il, que l'Europe nous estime!» En 1838, le ministre et professeur François Roget, pédagogue militant, devient rédacteur en chef<sup>10</sup>.

Les luttes de 1841/42 provoquent la floraison, pour une saison, d'une gerbe de feuilles politiques: l'*Indépendant*, la *Constituante*, le *Représentant* de James Fazy, le *Courrier de Genève* où brille Rodolphe Toepffer<sup>11</sup>. Plus durable, la *Revue de Genève*, dès le 17 septembre 1842, tient ferme le drapeau du radicalisme fazyste, devient gouvernementale après la Révolution de 1846, et fusionne avec la *Suisse* pour devenir la *Nation suisse* en 1860. Quant au *Journal de Genève*, racheté par les conservateurs en 1846, il remplace le *Fédéral*, devient quotidien en juin 1850 – immédiatement suivi par la *Revue de Genève* – sous l'égide de Jacques Adert, son rédacteur en chef de 1849 à 1885.

---

le débat sur le droit de timbre au Conseil représentatif et, dans le *National genevois* du 14 mars 1834, le feuilleton de Lecomte sur les aventures de son imprimerie.

<sup>10</sup> *Journal de Genève* des 14, 17, 24 mars 1832, 30 janvier 1834. *Europe centrale* des 21 mars et 21 avril 1835. *National genevois* du 8 juillet 1834. *Fédéral* des 28 février 1834, 27 février et 2 mars 1838.

<sup>11</sup> *Courrier* du 8 octobre 1842.

D'autres périodiques (les *Archives genevoises* en 1827), des bulletins de sociétés (les *Archives de la Société de la Paix* du comte de Sellon), des journaux religieux (le *Protestant de Genève*, 1831 à 1838; le *Véritable Ami des enfants* de César Malan), des revues spécialisées (l'*Utilitaire* d'A. E. Cherbuliez, 1829-30) ou de caractère très personnel comme la *Revue genevoise* (le *Causeur* de Charles de Constant) jouent un rôle non négligeable. Le plus connu sans doute, le *Fantasque* de Petit-Senn, pétillant d'esprit et de talent, jouit de 1832 à 1836 d'une audience de quelque cinq cents abonnés, autant que les journaux politiques les plus populaires de cette époque<sup>12</sup>.

### *La réforme de l'éducation vue à travers la presse*

Quand les premiers journaux politiques paraissent à Genève, l'instruction publique souffre d'une inadaptation aux besoins de la cité que le naturaliste H.-B. de Saussure, en 1774 déjà, cela non pour le pur plaisir de la critique chère à l'esprit genevois mais pour y remédier, dénonçait dans son *Plan de réforme pour le Collège*<sup>13</sup>. La *Revue genevoise* de 1819 effleure le sujet. Le *Journal de Genève*, en revanche, aborde le problème de front dès sa première année. Un de ses fondateurs, Jean-Pierre-Louis Humbert (1792-1851), porte haut le souci de l'éducation de la jeunesse. Brillant élève du Collège et de la Faculté de théologie, il complète ses études à Goettingue, s'enthousiasme, à Paris, pour les lyriques arabes, en publie une anthologie d'inédits traduits en français et en latin, rêve à la manière de Lamartine en écrivant :

O félicité passagère,  
Bonheur d'aimer, qui nous trompe souvent!...  
Moins vite, hélas! fuit la flèche légère,  
Ou le nuage emporté par le vent.

<sup>12</sup> G. VALLETTE, *op. cit.*, pp. 85-97. - A.-P. DE CANDOLLE, *Rapport sur l'instruction publique...*, 18 juin 1832.

<sup>13</sup> Cf. nos articles : «La réforme du Collège de Genève à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou l'ajournement perpétuel», in *Revue suisse d'histoire*, t. 21, 1971, p. 96-109, et «Il y a deux cents ans H.-B. de Saussure soulevait l'opinion par son Projet de réforme pour le Collège», in *Revue du Vieux Genève*, 1974, pp. 3-6.

Rentré à Genève pour diriger la maison d'éducation de son père, le pasteur Jean-Marc Humbert – il l'avait fréquentée comme élève – il se prépare au concours pour la chaire de littérature classique devenue vacante à l'Académie avec une telle ardeur que sa santé en est affectée et qu'il ne peut s'y présenter. Il se console avec le titre de professeur honoraire d'arabe et intervient avec vigueur dans la guerre de brochures qui se déchaîne en 1821 au sujet du Collège. Sa contribution, *Des moyens de perfectionner les études littéraires à Genève*, préconise, en même temps qu'une amélioration des méthodes d'enseignement des langues anciennes et du français, un programme plus large qui tienne compte des besoins de la population industrielle et commerçante. Le professeur Louis Vaucher, à propos de l'impressionnante suite de textes que publiera Jean Humbert sur ce thème, dira plus tard : « Ces écrits, où se trouvaient les germes de la plupart des réformes qui furent introduites plus tard, qui étaient évidemment dictés par l'amour du pays, et où l'on ne pouvait blâmer qu'un excès de franchise, soulevèrent contre leur auteur une véritable tempête et provoquèrent des réponses qui ne se recommandaient ni par leur urbanité, ni par leur modération ». Humbert, en critiquant l'institution, avait blessé des personnes. Il en ira de même, dès 1826, quand il utilisera le *Journal de Genève* pour alerter le public<sup>14</sup>.

Ses premiers articles, les 11 et 25 mai, établissent le plan d'un véritable *Collège du commerce et de l'industrie*. Il s'agit, pour l'instruction des classes moyennes, de réunir les cours publics dispersés qui existent déjà – écriture, orthographe, allemand, italien, arithmétique, leçons de la Société des arts... – en une véritable école. Car il n'est pas naturel, note Jean Humbert, de forcer une foule d'élèves à étudier le latin et le grec pendant cinq à six ans, alors qu'ils ne rouvriront ensuite jamais un livre classique. Mieux vaut les préparer à leur métier dans des établissements spécialisés,

---

<sup>14</sup> *Notice sur la vie et les travaux de Jean Humbert*, par F. R., Genève, 1851. – ANOUAR LOUCA, *Jean Humbert, arabisant genevois*, Genève, 1970. Poète, éducateur, philologue, si le *Nouveau glossaire genevois* dont il corrigeait les épreuves quand la mort vint le surprendre est son fleuron le plus précieux, on connaît moins la part qu'il prit (15 942 fiches) au monumental dictionnaire d'Emile Littré.

comme on le fait en Allemagne. D'autant plus que l'argent nécessaire est à disposition. Les enseignements précités coûtent davantage – 13 153 florins – que ne le feraient les six maîtres du nouveau Collège: un pour l'arithmétique commerciale, la géométrie, le toisé, l'arpentage (1 520 fl.); un pour la géographie, la statistique, l'histoire moderne (1 520 fl.); un pour l'orthographe, le style, la correspondance (2 880 fl.); un pour les langues vivantes (2 480 fl.); un pour le dessin (2 010 fl.) et un pour l'écriture (2 010 fl., soit, au total, 12 420 florins). Or, ce nouveau Collège ne ferait pas tort à l'ancien. Placé comme le classique après les trois classes élémentaires remontant au XVI<sup>e</sup> siècle (neuvième, huitième, septième), il durerait également six ans et lui ferait une stimulante concurrence. La religion, leçon brève, c'est-à-dire de moins d'une heure, serait dispensée, pour deux classes ensemble, non par un régent, mais par un ecclésiastique. Elle consisterait – toujours un plaisir et jamais une tâche pénible – en conversations sur une lecture de la Bible ou de l'histoire sainte. Les élèves, leur collège achevé, et du même coup leur instruction religieuse, feraient alors leur première communion comme ils le font outre-Rhin.

Jean Humbert commente son plan. Des maîtres n'enseignant que leur spécialité, pense-t-il, seront plus efficaces que des régents chargés, pour leur volée, de toutes les branches. Les leçons, toutes obligatoires, formeront un tout bien coordonné. Surtout, le latin ne constituera plus, pour tous les collégiens, la base essentielle de l'instruction. Pour beaucoup, il sera remplacé par une étude plus directement utile, une langue vivante par exemple. Quant aux chefs-d'œuvre classiques, il sera loisible à chacun, pour la formation de son esprit, de les goûter dans de bonnes traductions. Ne constate-t-on pas d'ailleurs qu'«après avoir étudié six ans le latin au Collège, il n'y a pas deux écoliers sur trente capables de lire Cicéron ou Horace»? Mieux vaut donc laisser de côté un idiome qui n'est pas essentiel au négociant et qui devient aussi de moins en moins nécessaire au savant depuis que les traités scientifiques se publient en langue vulgaire.

Certes, il n'est pas question, dans ce *Collège du commerce et de l'industrie*, d'enseigner l'horlogerie, la gravure ou tel ou tel procédé de fabrication. Pas plus qu'au Collège des lettres on ne se

penche sur la théologie, le droit, la médecine. Il s'agit, avant tout, de développer les facultés des élèves. Le français, langue maternelle, aura donc le pas sur toutes les autres: on apprendra à s'exprimer avec justesse, précision, élégance. La mathématique fortifiera le raisonnement, la physique et les sciences naturelles l'esprit d'observation, l'histoire la connaissance des temps modernes et de la Suisse.

Humbert répond encore à quelques objections. Les études classiques, dit-on, ont formé jusqu'à ce jour des hommes distingués dans tous les domaines: un Collège plus différencié n'en aurait-il pas produit davantage? Les frais risquent d'être multipliés par l'affluence des élèves: la population industrielle et commerçante mériterait-elle moins de sollicitude qu'une autre? Une seule école favorise, par une formation commune, l'union de tous les citoyens: une solution médiane où les trois dernières années seulement seraient divisées en deux Collèges permettrait une cohabitation prolongée de tous les élèves en même temps qu'une diminution des frais. Ainsi les parents pourraient-ils se rendre compte mieux, à l'aune d'études classiques de trois ans, des dispositions de leurs enfants.

### *En attendant la réforme du Collège*

Au cours des mois suivants, le *Journal de Genève*, sous diverses initiales, élargit le débat. En été (3 et 24 août), il s'occupe des congés, jugés trop longs, tant pour le Collège (neuf semaines) que pour l'Académie (quatre mois et demi). Des vacances sans répétitions, mais plus courtes, constituerait pour les collégiens une détente meilleure tout en prolongeant leur temps de travail. Quant à l'Académie, elle prétérira les lettres depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. La gloire scientifique de Genève, si elle explique cette situation, ne la justifie pas. La philologie, la littérature moderne, l'éloquence sont délaissées. Il en va de même, pour les théologiens, de la morale et des langues orientales. Bref, un redressement, sans pour cela négliger les sciences, semble nécessaire (14 septembre, 19 octobre et 2 novembre 1826).

Un correspondant signant Z, dans des *Lettres sur Genève*, dia-

logue avec un horloger ardemment républicain. Il loue un peu facilement l'esprit éclairé et progressiste des autorités genevoises. Evoquant la période qui suivit la Révolution française, il écrit: «On comprit alors combien une instruction variée pouvait être utile (...); on joignit à l'étude du latin et du grec celle des langues vivantes; les mathématiques, le dessin, la musique, la géographie, l'histoire, rien ne fut oublié; l'éducation des demoiselles prit une extension remarquable (...).»

A l'en croire, tout irait donc pour le mieux dans la République en matière scolaire. Telle n'est pas l'opinion du cabotier. Lui ne pense pas que l'instruction généralisée donnera aux artisans et aux paysans «une science dont ils n'ont que faire (...) et des idées incompatibles avec l'état dans lequel ils sont placés». Il ne dit pas non plus des femmes, comme l'insinue son interlocuteur, qu'elles en savent toujours assez. A ses yeux, «l'ignorance (...) est la source de tous les désordres et de tous les vices» et les filles, préparées comme les garçons à gagner leur vie, doivent devenir pour leurs époux cultivés un partenaire intellectuellement valable, capable d'éduquer avec eux leurs enfants (8 mars, 24 mai 1827).

Au moment même où paraissent ces articles, un processus de réforme du Collège enfin s'engage. Sur une proposition d'A.-P. de Candolle, le 13 mars 1827, la vénérable Compagnie académique nomme une commission d'étude qui invite pasteurs et professeurs, les inspecteurs naturels de la vieille institution, à lui faire part de leurs observations. Jean Humbert, saisissant la balle au bond, couche sur le papier un *Plan d'améliorations pour le Collège de Genève* de 222 pages. Il y maintient l'idée, pour les trois dernières années, et après de longues études communes, d'un *Collège des lettres* attaché aux langues anciennes, et d'un *Collège du commerce et de l'industrie* plus «réaliste» fixé sur un large éventail de branches directement utiles à la vie professionnelle. La discipline du pensum et de l'émulation y est vertement critiquée<sup>15</sup>.

A cette essentielle contribution, écrite sans ménagements, plusieurs opuscules répondent. Le *Journal de Genève*, les 12 juillet,

---

<sup>15</sup> Bibliothèque publique et universitaire, Genève (BPU), Ms. fr. 1000, N° 31: «Débats à la Compagnie académique.»

16 août et 20 septembre 1827, sous les initiales C. G., en rend compte d'une encre nette. La publicité donnée à ce débat, qui touche certes les personnes tout autant que les principes, loin d'être néfaste, lui paraît au contraire constituer le seul moyen d'aboutir. «Depuis plus de cinquante ans, écrit-il, on sollicite des réformes dans notre Collège, et certes les mémoires secrets n'ont pas manqué. Quels en ont été les résultats jusqu'à ce jour? (...) Les choses en sont restées à peu près à ce qu'elles étaient en 1774.» La pression de l'opinion est donc nécessaire.

L'auteur de ces articles, tout en reconnaissant chez Jean Humbert certaines outrances, flétrit le tour personnel que prend parfois cette polémique. Commentant deux brochures du régent de troisième J.-M. Willemain, il s'exclame: «Qu'importe au public cette misérable dispute!» L'essentiel, c'est l'examen libre et ouvert des graves questions soulevées par le professeur d'arabe: organisation du Collège, traitements et retraite des enseignants, discipline, promotions.

Sur ces deux derniers points, les *Archives genevoises* se font l'écho, sous la plume parfois mordante du ministre Jacques-François Roget (1797–1858), d'une critique nuancée des opinions de Jean Humbert. L'auteur reconnaît avec lui l'indulgence parfois excessive dont font preuve les régents. L'école genevoise, entre l'éducation dure qui trempe les caractères, non sans injustice parfois, et celle, tolérante et molle, des époques de décadence qui fait des âmes de coton, incline vers la seconde. Un redressement lui semble nécessaire. Or, le maître, pour obtenir discipline et travail, quand s'usent les mobiles directs médiocrement soutenus par les aspirations instinctives (ordres, conseils, persuasion...), peut en trouver de fondés sur des sentiments actifs qui tiennent ses élèves en haleine et renouvellent constamment leur bonne volonté. De ce nombre sont l'émulation qu'excitent récompenses et punitions, sens de l'honneur et désir de briller. C'est dans cette direction, mais avec prudence, qu'il convient de chercher une solution. Car la crainte engendre facilement la servilité, l'émulation l'envie, la jalousie et l'orgueil. «L'homme, écrit Roget, naît avec des passions qui l'accompagnent partout (...), le grand art de l'instituteur comme du législateur est d'en faire des vertus.»

A cet égard, les moyens préconisés par Humbert semblent de peu de poids à son contradicteur. La privation d'un plaisir donne à des éléments de valeur médiocre un supplément d'importance. Le renvoi ne corrige pas; il débarrasse la classe d'un élément perturbateur. Quant au système des bonnes notes et des prix, il a fait ses preuves. Si on n'en veut plus, qu'on supprime totalement l'émulation, comme Pestalozzi ou Fellenberg.

La tradition des Promotions, «cette pompe inouïe (...) pour proclamer les noms de ceux qui (...) ont le mieux traduit quelques lignes de latin et de grec, et qui peut-être ont mécontenté le régent toute l'année», trouve en J. F. Roget un ardent défenseur. Comme la plupart des Genevois, il sent vibrer en lui une fibre particulière à la seule évocation de cette cérémonie. Que la fête la plus belle soit pour les enfants, et qu'ils s'y voient choyés par la patrie, voilà qui lui paraît sans faille. S'il arrive que le meilleur n'ait pas le prix, il sera sans doute «conférens», et son non figurera sur le palmarès. Le cas de cet écolier désespéré par son échec, tel que le décrit Humbert, n'existe, s'il existe, qu'une fois par siècle. Les camarades du vainqueur l'applaudissent avec frénésie. La récompense des meilleurs thèmes se justifie: il faut bien un appât pour encourager de jeunes garçons à pâlir sur du latin<sup>16</sup>.

La Compagnie académique, pendant ce temps, se met à l'œuvre. Le 13 mars 1828, sa commission, un an jour pour jour après sa constitution, lui présente son rapport<sup>17</sup>. Ses conclusions sont nettes. Le Collège, presque inchangé depuis les jours de sa fondation (1559), doit être adapté à une société en pleine évolution. Fait significatif, on juge bon, quelques semaines plus tard, de rééditer le *Projet de réforme* de 1774. Jean Humbert, dans le *Journal de Genève* du 1<sup>er</sup> mai, «dans un moment où tous les vrais Genevois, tous ceux qui aiment nos institutions publiques, devraient discuter journallement, dans leurs cercles et au sein de leurs familles, la néces-

---

<sup>16</sup> *Archives genevoises*, I, pp. 359–365, 384–392, 401–415, 426–438.

<sup>17</sup> *Rapport fait à la Compagnie académique dans sa séance du 13 mars 1828 au nom de la Commission nommée pour l'examen de cette question: Y a-t-il des réformes à faire dans le Collège de Genève?* par DAVID MUNIER, Genève, 1828.

sité d'une réforme dans notre Collège, et chercher les moyens d'améliorer ce qu'il présente de défectueux sans détruire ce qu'il contient de véritablement bon (...)», salue cette publication et retrace la décevante histoire de cette tentative ancienne. Il y a toujours des gens qui «redoutent le changement (...) et veulentachever doucement (...) leur carrière». «L'Académie et le clergé s'assemblèrent, écrit-il, des commissions furent nommées, de nombreux rapports furent faits; on délibéra, on s'échauffa; les collègues du savant professeur écrivirent pour et contre le plan de réforme. La brochure de M. Bertrand fit sensation. Le public se félicitait de voir tant de zèle (...) et la ville entière attendait avec une anxiété mêlée d'espérance et de plaisir le résultat final. L'Académie décida que désormais les écoliers de la troisième classe traduirraient deux comédies de Térence au lieu d'une! Telle fut l'issue d'une délibération prolongée deux ans, dans laquelle on agita les plus hautes questions d'utilité publique, et de laquelle dépendait le sort de plusieurs générations.»

De décembre 1828 à mars 1829<sup>18</sup>, Humbert expose au public les débats de la Compagnie académique sur le Collège. Comment y introduire la réforme qui s'impose? Par une différenciation des études dans un même établissement, sous la direction de maîtres spéciaux? Par un Collège industriel de trois ans au moins – après la quatrième – et confié à la *Société des arts*? Par un système de leçons indépendantes et volontaires assurant aux pères de famille le libre choix des études de leurs fils? Cette dernière solution, illustrée par le régent de sixième Louis Veillard dans deux opuscules<sup>19</sup> et favorablement commentée par les *Archives genevoises* à la parution du premier<sup>20</sup>, lutterait efficacement, semble-t-il, contre la monotonie d'un enseignement dispensé tout le jour par le même maître. Mais la majorité de la Compagnie académique juge ses avantages de peu de poids par rapport à la dispersion, à la dissipation et à l'absence d'émulation qui règneraient parmi les élèves. Humbert en tombe

<sup>18</sup> 11 et 18 déc. 1828, 15 et 29 janv., 5 fév., 12 et 26 mars 1829.

<sup>19</sup> *Système de leçons indépendantes et volontaires*, Genève, 1827. *Essai d'un plan de Collège spécial*, Genève, 1829.

<sup>20</sup> Pp. 439 s.

d'accord. Il comprend que les brillants professeurs Prévost, de Candolle, Sismondi, Bellot, Munier disent: «Qui nous garantit que l'étude du latin ait assez d'importance pour exiger qu'on y consacre chaque jour trois heures pendant six ans? Le Collège est une propriété nationale; il appartient à tous les Genevois; on devrait le plier aux convenances de tous, et ne pas permettre qu'il fît à tous la loi (...).» Mais il répond, sans doute sans penser au problème financier, que le père demeure libre d'envoyer son fils au Collège ou de le placer dans un autre établissement, et que de toute façon le programme offert, quel qu'il soit, ne satisfera jamais les désirs fantaisistes de chacun. Dans cette controverse où s'affrontent également tenants d'un ou de deux collèges, la tendance à un certain immobilisme triomphe. Il en va de même quant à l'enseignement religieux. Pourtant, une minorité qui s'imposera en 1836 ne le prévoit plus entre les mains des régents ordinaires, comme c'est encore le cas à l'époque, mais à la charge d'ecclésiastiques qui en ont à la fois la vocation et les capacités. Humbert, le 15 janvier, se prononce en faveur de ce système, celui de la Suisse protestante et de l'Allemagne.

### *Les idées d'Antoine-Elisée Cherbuliez*

Une seconde commission, les débats de la Compagnie académique achevés, se constitue pour pousser plus avant la réforme du Collège. Le 21 mars 1829, dans la *Feuille d'avis*, elle demande au public les lumières de chacun sur ce sujet capital. Le professeur Antoine Duvillard, conservateur notoire, publie une *Lettre* le 25 avril. Jean Humbert, avec un zèle merveilleux, continue de suivre de près problèmes et événements. A. E. Cherbuliez (1797–1869), dans son *Utilitaire*, diffuse la philosophie sociale de Bentham et prône, dans ses efforts pour éclairer l'opinion, un certain «laisser faire» en pédagogie. L'Etat, à ses yeux, n'est pas le mieux placé pour diriger l'éducation de la jeunesse. Son monopole ne peut que travailler au maintien du *statu quo*. «Quoi! dit-il aux parents. Vous ne voulez pas que le gouvernement se mêle de vos opinions et de vos lectures, et vous lui donnez le droit de choisir arbitrairement celles de vos enfants (...) Que ne lui confiez-vous la direction en-

tière de leur existence!» Plus sage donc, pour lui, une libre concurrence entre les enseignants propre à hausser le niveau de l'Instruction. Alors «on ne verra plus de ces maîtres qui croient remplir leurs fonctions en dictant des cahiers qu'ils ont faits une fois pour toutes et qui demeurent les mêmes en dépit du perfectionnement des sciences et des méthodes.» La routine, à juste titre, est ici dénoncée comme l'ennemie<sup>21</sup>.

Le contenu de l'éducation retient son attention. L'homme vit dans la nature et doit apprendre à la connaître. Mais il vit aussi dans la société. L'étude des faits sociaux (lois, langues, mœurs, usages...) sera donc essentielle. Or, «on prépare la jeunesse à l'art de vivre par des fables; aux institutions de notre siècle par l'étude pénible et souvent inexacte des idées et des lois d'une génération morte et enterrée depuis deux mille ans; aux fonctions, enfin, et aux devoirs de la société, par les rêves et les fictions des poètes (...)» Rien d'étonnant, dans ces conditions, si les jeunes gens, au sortir des collèges, ne sont pas prêts à vivre dans la réalité. Il en résulte pour eux un déséquilibre qui les pousse dans des exagérations, un certain marasme, ou le rejet de tout ce qu'on leur a enseigné.

Une première catégorie de faits sociaux, pense Cherbuliez, doit être présentée dans un ordre méthodique, sans théories, sans mélange de principes ou de raisonnements. La seconde – l'histoire politique et littéraire – lui servira d'explication. Mais, ajoute-t-il, un roman contemporain vaudra mieux que tous les Hérodote et Tite-Live. Quant à la raison, de développement tardif, la mathématique et le latin y sont le plus favorables, mais son exercice ne s'adresse pas à ceux qui quittent l'école à treize ans pour faire un apprentissage. L'éducation de la classe supérieure est la plus importante, car c'est elle qui communique ses idées à la masse<sup>22</sup>.

L'influence du milieu, groupe ou individu, est fondamentale aux yeux de Cherbuliez. C'est elle qui donne au peuple le désir de s'instruire, si général, dit-il, dans «l'atmosphère lumineuse des villes». Il ne faut donc pas envoyer à l'école une population qui ne

---

<sup>21</sup> *L'Utilitaire. Journal de philosophie sociale*, Genève, Paris, 1829, pp. 232–244.

<sup>22</sup> *Ibid.*, pp. 139–159; XXI ss.

l'éprouve pas. Mieux vaut d'abord la préparer par la présence d'un homme éclairé, la rapprocher d'une classe supérieure, et lui donner «des droits et des intérêts dont le maintien et la défense exigeront des lumières et un certain développement d'esprit.» Dès lors on comprend mieux la sévérité de Cherbuliez à l'endroit de l'enseignement primaire de son temps. «Tout accroissement d'industrie, écrit-il, qui a pour effet d'activer les relations des diverses classes les unes avec les autres, et de multiplier les points de contacts entre l'homme physique et l'homme intellectuel, contribue pour le moins autant à la diffusion des lumières et au triomphe des vérités utiles qu'une école d'enseignement mutuel.» Les enfants de laboureurs et d'artisans, en effet, n'ont pas le temps de se perfectionner. «Quelque parfaites que soient aujourd'hui nos méthodes d'enseignement primaire, (ils) n'apprennent guère autre chose que la lecture, l'écriture et le calcul, parce que cet enseignement s'adresse à des enfants et qu'il les abandonne au moment où leur raison commence à se former. En sortant de l'école, ils savent lire, ils ont peut-être acquis certaines notions superficielles sur la nature, les sciences et les arts, mais ils ne sont point en état de suivre un raisonnement abstrait, ou d'apprécier un principe quelconque de morale ou de politique. Et pourtant, ils ont atteint l'apogée de leur instruction. Livrés désormais aux travaux de leur profession, loin de développer leur intelligence, ils la rétrécissent en l'appliquant à une sphère bornée de combinaisons toutes spéciales. Les travaux intellectuels, s'ils en conservent le goût, ne sont plus pour eux qu'un objet tout à fait secondaire et ne remplissent plus dans leur existence que la place d'une insignifiante récréation.»

L'enseignement primaire, aux yeux de Cherbuliez, serait-il donc sans utilité véritable? Certes non. Il contribue à augmenter les forces de la classe influente «en lui adjoignant tous ceux que d'heureuses dispositions entraînent, en dépit de leur position sociale, dans la carrière du développement intellectuel». Mais l'école élémentaire ne joue dans ce processus qu'un rôle modeste. Ce n'est pas elle qui fait fleurir les civilisations<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, pp. 104–112, 187–193.

## *Vues générales sur l'instruction publique*

L'*Utilitaire* dure peu. Le *Journal de Genève*, par la plume de Jean Humbert principalement, continue ses chroniques pédagogiques. En 1832, le *Fédéral* entre en lice. Dès le début, son rédacteur Pellegrino Rossi, à propos de l'Université fédérale, brosse un tableau critique de la jeunesse genevoise de la bonne société, qu'il voit comme asphyxiée de bonheur, ainsi que des institutions scolaires de la République. «Qui l'ignore? écrit-il, (...) qui ne sait pas que le système général est incomplet, vicieux, insuffisant? Cependant on hésite, on tâtonne, on consume un temps précieux en vaines discussions, on parle de grandes choses, on en fait de très petites, on professe le progrès et on s'agenouille devant la routine. A qui la faute? (...) A personne et à tout le monde, aux choses et aux hommes, au présent et au passé. Il est une foule d'entraves, d'obstacles, d'épines (...); on ne sait comment en sortir.» Sur ce point, *Journal de Genève* et *Fédéral* tombent d'accord. Ce dernier saisit même le prétexte de la publication par le correspondant de son rival – Jean Humbert – d'une étude sur le gymnase de Schaffhouse pour évoquer le tournant que vit à Genève l'instruction publique (26 oct., 9 nov. 1832). Cela ne l'empêche pas, le 6 novembre, de faire l'éloge d'une cité dans laquelle une certaine stabilité favorise l'étude. «Grâce à ses institutions, à ses mœurs politiques, au bon sens de ses citoyens, à la sagesse du gouvernement, (Genève) n'a point éprouvé ces commotions (...) qui ont plus ou moins ébranlé les Etats qui l'entourent.» «L'enseignement profite de ces circonstances. Les professeurs et les élèves, également étrangers aux querelles et aux passions du jour, peuvent se dévouer à leurs devoirs respectifs sans préoccupations d'esprit (...). La science peut être cultivée pour elle-même, l'école ne se transforme pas en une arène, ni la chaire en une tribune.» En somme, Jean Humbert, quand il reprend la plume, le 16 janvier 1833, pour appuyer la refonte totale de l'instruction publique demandée au Conseil représentatif le 6 juin 1831, par le professeur Henri Boissier, va dans le même sens. Il ne voudrait pas changer le vieux Collège contre les lycées royaux français – il en précise la physionomie dans le *Journal de Genève* du 23 juin 1831 – ou les col-

lèges des Jésuites. Convenons, dit-il, «qu'avec l'antique réputation littéraire de notre patrie; avec la liberté politique dont nous jouissons; avec notre population éminemment active et industrieuse; avec le zèle de notre jeunesse et son goût d'instruction; avec la surveillance qu'exercent les parents sur leurs fils; avec notre prospérité croissante (...), nous devrions être un phare lumineux (...) qui attirât les regards de l'Europe entière.» Noblesse oblige!

On pourrait relever ici quelque contradiction. L'apathie de la jeunesse dont se plaint Rossi ne se marie-t-elle pas trop bien avec une absence d'intérêt pour les grands problèmes de l'heure qu'il appelle stabilité et dont il se félicite? Sans doute les deux tableaux, le flatteur et le critique, constituent-ils l'un et l'autre une stylisation dangereuse. Ils ont du vrai sans être pour cela l'image exacte et complète de la réalité. Mais ils ont l'avantage de mettre en lumière des aspects de la mentalité genevoise de l'époque qu'on ne saurait négliger sans trahir.

L'information donnée par Humbert sur les rouages de l'instruction publique soulève quelques remous au sein de l'Académie. Une fois de plus, au travers des institutions, des personnes se sentent visées. Pourtant, le point de vue de l'infatigable rédacteur s'imposera. Il dit vrai quand il accuse la vénérable Compagnie académique des seuls pasteurs et professeurs, exerçant à la fois les pouvoirs exécutif et législatif, de trop souvent tomber en léthargie. Encore qu'il ne faille pas oublier que l'initiative des réformes en cours, fort lente à prendre forme peut-être, soit sortie de son sein. Il a raison quand il relève la complexité funeste du système de direction et d'inspection des écoles genevoises. Il voit juste. Mais il heurte. Il éveille des susceptibilités. Aussi le cible-t-on de reproches, de menaces, d'épigrammes. Le professeur B. Delaplanche, tout en contestant sur quelques points la description de son collègue, le taxe de «détracteur bénévole» des corps auxquels il appartient.

Certes, tel professeur est un savant de renom. Tel autre allie à sa science la pédagogie la plus sûre. Un troisième se dévoue sans compter pour le bien public. Tous acceptent d'être mal payés. Quant à leurs vacances de cinq mois, «délicieuses», ironise Humbert, elles ne sont pas si longues si l'on tient compte de leurs travaux.

Il s'agit donc bien moins, en définitive, des personnes, à qui l'on peut toujours et sous tous les cieux reprocher quelque chose, que des structures mêmes de l'institution<sup>24</sup>. Petit-Senn, dans une de ces satires dont il a le secret, montre avec esprit qu'à l'heure où «notre horlogerie travaille à simplifier le mécanisme des montres, il semble que notre législation travaille au contraire à compliquer celui de l'Etat<sup>25</sup>». Il constate que «l'instruction publique dépend de cinq ou six sociétés constituées pour s'entraver, se contrebancer et enchevêtrer leurs divers attributs; on ne sait auquel recourir; on est relancé comme une paume ou un volant au sein de ces confréries animées du meilleur esprit sans doute, mais dont les fonctions diverses sont si peu tranchées qu'elles ne peuvent distinguer la nuance de leur autorité ou la dose homéopathique qui leur en est déléguée. A grand peine un régent de village, au bout de trois ans de recherches, découvre-t-il le corps qui gravite au-dessus de lui et dont dépend la solution de la question qu'il veut lui adresser». L'efficacité d'une telle organisation ne peut être que médiocre. «Le même individu peut faire partie d'une myriade de ces réunions, où tout se discute avec feu, sauf le point le plus essentiel, où, après quelques heures de délibérations graves, on accouche d'une quasi-mesure ou d'une demi-détermination, comme dans une consultation de médecins. Les institutions les meilleures s'embourbent ainsi dans des commissions, s'y enfoncent et disparaissent tout à fait après avoir surnagé pendant quelques années sur des flots de paroles et sur un océan de préavis et de sous-commissions». On comprend, dans de pareilles assemblées, que la mésaventure guette le plus respectable des citoyens. «Ils s'endorment dans un comité, se réveillent dans un autre, ne savent plus dans lequel ils se trouvent, parlent d'agriculture dans un conciliabule d'artistes, et embrouillent la chose publique tout en s'extasiant sur leur omniprésence.»

Jean Humbert a la même vue: «Débarrassons la question qui nous occupe du nuage épais dont on voudrait l'obscurcir. Mettons les choses à la place des mots, et des principes évidents à la place

<sup>24</sup> *Journal de Genève* des 16, 23, 26, 30 janvier, 6, 9, 13, 20, 23 février 1833.

<sup>25</sup> *Fantasque* du 15 nov. 1832: «De la comitomanie».

de chicanes puériles et d'objections microscopiques.» Mais il constate: «C'est en tout pays la même chose. On ne veut pas être dérangé, on ne veut pas être contrôlé, on ne veut pas quitter des droits anciens, on ne veut pas abdiquer de vieux priviléges» (2 mars 1833).

Un projet de loi générale sur l'instruction publique pourtant s'élabore. Les corps académiques n'auront plus la haute main sur les écoles. La Compagnie des pasteurs se verra dépouillée de son rôle inspecteur, à l'exception de l'enseignement religieux et de celui de la Faculté de théologie. Même les écoles primaires protestantes de l'Ancien Territoire échapperont à son contrôle. La direction et l'inspection des divers établissements des trois ordres d'enseignement – primaire, secondaire, supérieur – seront désormais confiées à des commissions spéciales placées sous la haute surveillance du Conseil d'instruction publique<sup>26</sup>.

Jean Humbert s'étonne. A ses yeux, la multiplicité des comités subsiste. Un seul corps directeur de 45 à 50 membres, dont la majorité se recruterait dans une population éclairée d'avocats, de médecins, d'ingénieurs, de négociants, lui semblerait préférable. Ainsi la nation, les contribuables, les pères de famille se trouveraient-ils placés au-dessus de la toute-puissante Académie<sup>27</sup>.

Le *Fédéral*, non sans réserves, applaudit aux grandes lignes de la loi. Il voudrait au Conseil d'instruction publique chargé d'instituer un système d'éducation qui réponde aux besoins du temps plus de personnes étrangères à l'administration. Un régent du Collège, lui semble-t-il, rejoignant ici l'opinion du *Journal de Genève*, y serait bien à sa place (28 juin et 12 juil. 1833). Toutefois, quand la loi est votée en troisième débat le 27 janvier 1834, l'organe conservateur se contente d'approver. Les fonctions bien définies de chaque commission les garderont de la confusion de compétences qui régnait auparavant (31 janv. 1834). Quant au clan libéral, il ne cache pas, tant dans le *Journal de Genève* du 28 que dans l'*Europe centrale* du 27, son désappointement. A ses yeux, la réforme de l'instruction publique est mal partie.

<sup>26</sup> Sur cette organisation, et toute la réforme du Collège, voir le livre II de notre ouvrage déjà cité: *Genève 1830. Restauration de l'école*.

<sup>27</sup> *Journal de Genève* du 6 juillet 1833.

### *La réforme de l'école primaire*

Dans cette école qu'une administration peut-être moins nouvelle qu'il le paraît – mais laïque – prend en mains, quelle conception de l'éducation présidera-t-elle à la formation de la jeunesse ? A-t-on, comme se le demande le *Fédéral* du 3 juin, une espèce de manufacture dont l'homme sort après un certain nombre de transformations, lecture, écriture, calcul, apprentissage ou études, qui le conduiront à un métier ou à une profession libérale ? Ou visera-t-on plutôt au développement complet et harmonique de toutes les facultés ? L'intelligence, estime l'auteur, doit être au service de l'âme. Les méthodes ne remplacent pas les principes. Aussi les rénovateurs de l'institution scolaire genevoise doivent-ils regarder plus haut que l'industrie, plus haut que la science, plus haut que l'instruction, et ouvrir les yeux sur le siècle livré aux jouissances et à l'orgueil, à l'impatience qui «voudrait briser tous les pouvoirs». Le pasteur Ramu, dont on rend compte le 25 juillet d'un discours à l'école de Plainpalais, tente avant tout de «développer dans de jeunes âmes tous les traits de l'image divine d'après laquelle elles ont été faites». Il ne «suffit pas d'ouvrir des écoles où l'on enseigne à lire, à écrire, à calculer, il faut réunir la jeunesse dans des asiles, je voudrais pouvoir dire des sanctuaires, où l'intelligence soit développée pour être incontinent mise au service du cœur». L'instruction pure et simple ne conduit pas forcément au bien. «Il y a des lumières qui éclairent et des lumières qui incendent.» Le principe, ou l'esprit, est donc essentiel. Mais la méthode choisie n'y est pas étrangère. Il en est qui éteignent, qui tuent. En bon pédagogue, le pasteur Ramu en est conscient. «Nous espérons qu'en examinant les cours qui sont entre les mains de nos enfants, on se demandera si l'on ne doit pas en adopter de meilleurs, destinés à mettre en jeu non pas uniquement la mémoire, mais l'intelligence tout entière, le bon sens, le jugement, le raisonnement.»

Dans une telle perspective, les écoles élémentaires ont un rôle fondamental à jouer. Les onze douzièmes de la population s'y préparent à la vie. Que ne peut-on espérer d'elles si, non contentes de fournir à leurs élèves quelques connaissances de base, elles les amènent au Christ vivant pour en faire des hommes équi-

librés et bons! Le pasteur Ramu, collaborateur de F. M. L. Naville à l'ouverture de son Institut, a cette ambition. L'instruction éducative chère à ses inspirateurs, c'est-à-dire la mise en valeur de toutes les potentialités de l'enfant, la croissance de son être physique, intellectuel et spirituel, a toute son affection. Il rêve donc d'en tempérer la méthode lancastérienne adoptée dans les écoles primaires officielles autour de 1820. Car l'enseignement mutuel, si précieux soit-il pour fournir à tous les enfants d'une école nombreuse une activité continue et pousser rapidement l'acquisition de la lecture, de l'écriture et du calcul, ne développe que peu, trop exclusivement mécanique, le raisonnement, le jugement, en un mot l'intelligence. Le pasteur de Plainpalais, dans son discours, demande au maître d'expliquer à ses élèves les mots dont ils se servent, de converser chaque jour quelques instants avec eux, de les ouvrir à la géographie et à l'histoire de la Suisse, à la morale et à la religion. C'est là tout un programme que la loi du 8 mai 1835 sur les Ecoles primaires tentera d'appliquer dans une certaine mesure<sup>28</sup>.

### *La réforme du Collège*

Quand la loi dont nous venons de parler est adoptée par le Conseil représentatif, l'attention du public s'attache davantage, depuis quelques mois déjà, aux projets d'adapter le Collège aux besoins du temps. Trois articles du *Fédéral* (3, 10 et 20 février 1835) commentent avec bienveillance le substantiel *Rapport* rédigé par le professeur Jacques-Denis Choisy au nom de la Commission des Collèges<sup>29</sup>. Le premier insiste sur la grande place que gardent les études classiques dans le projet: après trois ans de tronc commun – septième, sixième, cinquième avec latin – deux voies s'ouvrent

---

<sup>28</sup> *Recueil des lois*, t. 21, pp. 60 ss. *Rapport fait au Conseil représentatif sur le projet de loi relatif aux écoles*, 18 mars 1835. *Rapport fait (...) au nom de la Commission nommée pour l'examen du projet (...)*, 4 mai 1835.

<sup>29</sup> *Rapport sur le projet d'organisation des Collèges de Genève et de Carouge*, 1834. Deux autres suivront: P. GIROD, *Rapport sur l'organisation des Collèges...*, 11 déc. 1835, et I. F. MACAIRE, *Rapport fait au Conseil représentatif au nom de la Commission nommés pour l'examen du projet...*, 14 mars 1836.

aux élèves, la classique de quatre ans, et la préparatoire aux arts et au commerce de deux ans. Le deuxième relève que cette section nouvelle répondra aux aspirations des milieux de la Fabrique et aux nombreuses propositions dont Jean Humbert, au cours des quinze dernières années, s'est constamment fait l'écho, mais il regrette que des vues plus larges n'aient pas inspiré le rédacteur du plan. On a craint, quand on a songé à un véritable Collège du commerce et de l'industrie, les obstacles matériels et financiers, les oppositions de classes, les préjugés. Quant au troisième article, il s'arrête à l'enseignement religieux, aux méfaits de l'émulation de rivalité et aux cours facultatifs: «Cette institution, bonne en elle-même, aura, nous le craignons, de faibles résultats pratiques, parce qu'elle favorisera les vacillations et les tâtonnements des parents qui, n'étant point obligés d'en faire suivre toutes les leçons à leurs enfants, ne profiteront que fort imparfaitement des ressources qu'elle peut offrir. Ce sera une occasion d'essais et d'expériences auxquels on a avec raison soustrait notre Collège en y établissant le principe des leçons obligatoires.»

Le 24 février, le régent de sixième Louis Veillard défend le système des récompenses qui règne au Collège. Les élèves, déclare-t-il, les désirent pour se donner à eux-mêmes et à leurs parents la preuve de leurs progrès. Quel mal y a-t-il à cela? Il ne s'agit pas ici de rivalité, mais bien d'un entraînement de l'exemple. Les concurrents les plus immédiats sont souvent les meilleurs amis. Et s'il existe parfois quelque jalousie entre ceux qui briguent la première place, le désir de se distinguer n'en constitue pas moins l'un des mobiles les plus puissants des grandes actions.

A l'automne, tandis que les commissions achèvent de débattre du projet que le Conseil représentatif érigera en loi, le *Fédéral* publie un intéressant plaidoyer en faveur de l'enseignement de l'histoire nationale. Constatant que le passé de la République n'est pas connu de la plupart des enfants, et que les familles ne le cultivent pas, le rédacteur déplore que l'école elle aussi, par une abstention totale, encourage cette ignorance. Quelle en est la raison? On sait l'attitude fanatique d'un Jean-François Vuarin à l'endroit de l'époque la plus glorieuse de la Rome protestante. Parler de Calvin sans l'injurier lui est simplement insupportable. Toute

louange au réformateur lui fait immédiatement tremper la plume, pour un pamphlet habilement tourné, dans son encre la plus acide. Ainsi en vient-on à se taire, ou à se contenter de chuchoter, sur les événements les plus décisifs de la vie de la cité<sup>30</sup>. Pourtant, ajoute le *Fédéral*, «pas une ligne d'une telle histoire qui ne puisse servir de leçon, pas une qui soit sans charme (...)» Il suggère donc pour le Collège une simple narration des faits, et pour l'Académie un cours détaillé réservant une place importante à la vie et aux travaux des Genevois illustres. Car il n'est pas rare que les étudiants de l'Académie apprennent à les connaître dans les universités étrangères.

Au début de 1836, l'examen par le *Fédéral* du projet de loi sur les Collèges prend un tour plus critique. Les études communes, pense-t-on, porteront ombrage à la culture classique qui a fait la réputation des anciens Genevois, fussent-ils négociants ou pasteurs. Une instruction purement utilitaire nuit, dans l'homme, à la formation de l'être. On se gardera donc de mélanger, dans le même établissement, les deux types d'études proposés. Les avantages qu'on pense retirer d'une telle organisation quant au rapprochement des classes sociales sont plus apparents que réels. Les rapports entre élèves «industriels» et «classiques» peuvent tout aussi bien souligner les oppositions et conduire à de désagréables rivalités. La création de deux collèges séparés semble préférable. L'un, «réaliste», offrira au choix des parents toute une gamme de cours. L'autre, littéraire, et peu différent de l'actuel, imposera à tous la rigueur de leçons obligatoires. Mais on ajoutera à son personnel traditionnel de régents attachés chacun à une seule classe un maître spécial de français possédant une connaissance étendue des auteurs et l'habitude d'écrire<sup>31</sup>.

Cette prise de position se voit renforcée, le 9 février, par un commentaire assorti de citations du rapport de François Guizot sur

---

<sup>30</sup> *Fédéral* du 9 octobre. La lecture des pamphlets de Vuarin montre qu'il ne manque aucune occasion de traîner Calvin dans la boue. – BORGEAUD, *op. cit.*, p. 133 s. et J. P. GAVILLET, «Un aspect du catholicisme genevois sous la Restauration (...)» in *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XV, 1972, pp. 25–54.

<sup>31</sup> 19 et 29 janvier, 5 février 1836.

les collèges de France à la Chambre des Députés. «L'étude des langues, dit le ministre, est pour l'esprit un travail en quelque sorte personnel, intime, spontané, ce que la gymnastique, en un mot, est pour le corps (...); elle le soutient, le développe, l'assouplit, le fortifie, lui apprend à se servir habilement et puissamment de lui-même, but essentiel de l'éducation (...)» Ainsi des études élémentaires centrées sur la langue maternelle étroitement rattachée au latin seront-elles utiles à tous. Car le commerce des lettres développe le côté social de l'être, crée des sympathies intellectuelles et imprime à la civilisation un caractère d'unité.

Manifestement, le *Fédéral* prend contre les Modernes le parti des Anciens. Un article de Rodolphe Toepffer, le 8 mars, conclut dans le même sens en démontrant par la force du verbe que les artisans, commis, mécaniciens, banquiers et autres gens d'affaires qui sortiront d'une école sans latin ne feront pas le poids en face de «ceux qui auront lu, un an durant, Mathurin Cordier. Etre apte vaut mieux que savoir; comprendre, mieux que formuler; ce n'est pas de partir tôt qui fait arriver, c'est de prendre la bonne route».

Quelle est-elle? Le *National genevois* du 24 février la voyait dans le projet de la Commission des Collèges. Il faut cesser, disait-il, non sans une pointe de démagogie, de former notre jeunesse comme si elle était destinée au couvent et lui faire connaître la vie des grands financiers plutôt que des grands conquérants. *L'Europe centrale*, elle, louvoie. Le 12 mars, tout en approuvant le plan amendé par la commission du Conseil représentatif d'une classe élémentaire suivie de six «latines» et de quatre «françaises», elle s'étonne que dans une ville de savants, parmi l'éventail des cours facultatifs, on ne prévoie aucun enseignement de sciences naturelles. Mais le 26, elle dénonce une législation qui s'étend sur les détails au lieu d'aller à l'essentiel, c'est-à-dire une direction des études attentive aux aptitudes des élèves par rapport à leur âge. La psychologie, dans cette perspective, passe au premier plan. Entre ces deux dates, le 24, l'organe radical, à la question de savoir s'il vaut mieux rendre obligatoire le grec ou l'allemand, répond que l'étude des deux lui paraît préférable. «Ce qui est à réformer, dit-il, c'est la méthode d'enseignement (...) Il y aurait plus de facilité à apprendre le latin, le grec et l'allemand, convenablement enseignés, qu'il n'y en avait

autrefois à apprendre le grec et le latin seuls, par les moyens dont le souvenir sera toujours pénible à ceux qui ont éprouvé la torture intellectuelle qu'on intitulait autrefois instruction». Le *Fédéral*, sur ce point, est plus réservé. Il demande simplement, le 29, que l'allemand reçoive au Collège tout le développement qu'il sera possible de lui donner. La loi, estime-t-il, faisant chorus avec l'*Europe centrale*, ne doit pas, sous peine d'entraver au lieu de seconder, entrer dans trop de détails. Mais il faudrait aussi qu'elle ne masque pas l'élément classique, dans les degrés inférieurs, par une multitude d'autres enseignements. L'optique conservatrice de l'organe gouvernemental demeure.

Sa critique, toutefois, reste mesurée. Le 19 août, il renseigne le public, par l'intermédiaire d'un document communiqué par les régents, sur les changements apportés au Collège. L'impression qui s'en dégage est positive. On montre bien que le choix de la section latine ou française n'est pas irrémédiable. On peut, moyennant examen, passer de l'une à l'autre. Une certaine souplesse corrigera les erreurs possibles. Surtout, par souci d'union et d'égalité entre les classes de la population, on a voulu garder tous les enfants dans le même établissement.

Certes, la réforme du Collège n'a qu'un caractère partiel et provisoire. L'école industrielle et commerciale dont on rêvait n'a pas vu le jour. On pouvait bien penser, à lire les rapports et les projets, note l'*Europe centrale* du 7 mai, que l'avenir allait éclipser le passé. La réalité, hélas, démontre qu'il n'en est rien. On n'a fait qu'un pas timide. Utile sans doute. Nécessaire en tant que transition. Mais bien en deçà de ce que voulaient Humbert ou même de Saussure.

Des voix s'en feront l'écho. Un *Etat de l'instruction à Genève* resté manuscrit<sup>32</sup>, sans date, mais de 1837 probablement, l'exprime dans une certaine mesure. L'auteur anonyme juge plutôt favorable la nouvelle organisation du Collège. «Beaucoup de parents, écrit-il, préféreraient envoyer leurs enfants dans un atelier pour gagner quelque chose qu'au Collège pour n'y apprendre presque rien.» Les classes françaises ont répondu à leur désir. Quant à l'Académie, le

---

<sup>32</sup> BPU, Ms. suppl. 1570.

mauvais choix de ses professeurs, selon lui, expliquerait la décadence des lettres à Genève. Rodolphe Toepffer, maître de rhétorique assez fade il est vrai, se voit joliment arrangé: «Epris d'idées bien étroites (...), écrivain tout à fait médiocre, (il) ne sait ni l'anglais ni l'allemand pour pouvoir juger ces deux littératures et ne connaît que des lambeaux de la littérature moderne de la France (...) Il ne faut pas s'étonner si, avec de pareilles nullités, la jeune génération n'a reçu aucune base littéraire (...)» *L'Europe centrale* du 7 mai, laissant de côté les personnes, voit plus juste quant au fond: «On perd de vue le vrai but des leçons publiques, qui doit être de mettre les élèves sur la voie et de leur apprendre à travailler.» On le répète aujourd'hui avec une insistance qui montre bien que le problème n'est pas résolu.

La presse, les lois d'instruction publique votées – ce sont les premières à Genève – continue de suivre attentivement l'actualité scolaire. Les examens et les Promotions, placés au moment des grandes chaleurs, suscitent dans le *Fédéral* de 1836 et 1837 toute une polémique. On les voudrait, pour la santé des élèves, à une période de l'année plus favorable<sup>33</sup>. Puis c'est la direction des écoles qui se voit la cible des publicistes. Après un article critique mesuré du *Fédéral*, le 20 juin 1837, des brochures, les fameuses *Lettres vertes* d'Albert Rilliet-de Candolle, attaquent avec vigueur le Conseil d'instruction publique, rouage inutile entre le Conseil d'Etat et les commissions spécialisées, en même temps que l'Académie. Le *Journal de Genève*, dès le 25 septembre 1839, s'en fait l'écho dans une série d'articles qui se poursuit tout l'hiver<sup>34</sup>.

L'école genevoise, au cours de cette période, incline vers un laïcisme complet et une plus grande spécialisation. Sa marche, comme celle des institutions politiques, demeure prudente et lente. Aussi le *Journal de Genève* n'a-t-il pas tort quand il écrit déjà, le 25 janvier 1834, à l'heure où se préparent les nouvelles lois: «En attendant, Genève reste en arrière de Zurich et Vaud, et quand son

<sup>33</sup> 29 avril, 10 et 20 mai, 17 et 28 juin 1836, 4, 11, 14, 18 juillet, 22 août et 12 décembre 1837.

<sup>34</sup> Première (*Seconde..., Troisième..., Quatrième..., Cinquième...*) lettre à un membre du Conseil d'instruction publique sur l'organisation actuelle de l'Académie de Genève, Genève, 1839, 1840.

importance politique aura péri par la concentration imminente du pouvoir fédéral, il lui restera une Académie tiraillée par plusieurs pouvoirs rivaux, une industrie que les secousses européennes peuvent ruiner, des remparts inutiles, 126 artilleurs et 88 gendarmes. Tout cela vaut-il ce que valait pour elle l'illustration intellectuelle de son université sous les Calvin, les Bèze, les Hotman (...) ? »

Le propre des institutions scolaires, c'est d'être toujours en retard d'une réforme. Les choses n'ont pas changé aujourd'hui. Aussi est-ce bien le rôle de la presse, sans verser dans une critique irresponsable, de tenir en alerte l'opinion par une information aussi solidement documentée que riche en perspectives d'avenir. Incontestablement, Jean Humbert, dans des journaux qui venaient de voir le jour, le fit à l'époque de la Restauration avec une efficacité remarquable. Son dévouement, son zèle, son courage, ses talents d'écrivain et ses compétences pédagogiques font de lui, pour la Genève du deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, le modèle de ces journalistes de tous les temps qui, en toute liberté si possible, offrent à un public trop facilement passif, à l'heure où ce qui est ancien tend à s'éteindre, l'esquisse inspiratrice, voire visionnaire, d'une société nouvelle.